

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FAUVILLERS

Réunion de la CLDR, le 28/05/2019

Réf. : FAUVILLERS\ODR 2017\06 - CLDR\20190528 installation\Fauvillers 20190528 PV CLDR installation.docx

Participants

CLDR : 19 participants et 8 excusés (voir liste en annexe)

FRW : Mmes Sophie Orban et Clémentine Descamps, M. Bruno Echterbille, agents de développement.

Ordre du jour

Installation de la CLDR

- Présentation des acteurs de l'ODR
- L'opération de développement rural à Fauvillers
- La CLDR : missions et fonctionnement
 - Le règlement d'ordre intérieur (ROI)
 - La charte de la CLDR
- La séance photo !

En préambule de la séance, le Bourgmestre et Président de la CLDR – M. Nicolas stilmant – introduit la soirée. Il remercie les membres de la CLDR d'accepter ce beau défi et de s'engager dans cette phase de concrétisation des idées suite aux différentes consultations. L'investissement sera certes conséquent mais permettra sur le long terme d'améliorer la qualité de vie sur la commune de Fauvillers. Les 13 villages de la commune présentent des réalités différentes d'où l'importance de la représentativité de ceux-ci au sein de la CLDR.

Présentation des acteurs de l'ODR

Les agents de la FRW présentent ensuite les différents acteurs de l'ODR ainsi que leurs rôles :

- La Commune : élus et personnel communal
- Les habitants de Fauvillers
- La Commission Locale de Développement Rural
- Le Service Public de Wallonie : DGO3
- L'auteur de projet : le bureau d'études Lacasse-Monfort
- L'organisme d'accompagnement : la Fondation Rurale de Wallonie

Le rôle de la FRW à Fauvillers ? Accompagner l'Opération de Développement Rural

- Assurer l'information, la consultation et la participation de la population
→ secrétariat, animation, coordination,...
- Contribuer à l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR)
→ rédaction de la partie II, conseils sur les formulations,...
- Aider à la concrétisation des projets du PCDR
→ liens avec les administrations, suivi, coordination,...

Le rôle de l'auteur de PCDR ?

- Il est désigné par marché public et un contrat lie la SPRL Lacasse-Monfort et la Commune pour la rédaction du PCDR.
- Apports techniques pour la Commune et la CLDR
- Analyses
- Rédaction du PCDR
- Aide pour la présentation du dossier en Pôle Aménagement du Territoire (commission régionale)

Deux activités conviviales « speed meeting » sont ensuite proposées aux participants de manière à maximiser les rencontres entre les membres lors de cette première réunion, sachant que cette dynamique de rencontre devra être poursuivie (d'autres activités brise-glace, plus brèves, seront proposées au cours du processus d'élaboration du PCDR).

Activité 1 : Bingo de la CLDR

Objectif : remplir 3 lignes ou 3 colonnes ou 15 cases de la grille avec 15 membres de la CLDR

Comment :

- Chaque participant reçoit une grille de « bingo – questions » à compléter
- Je vais à la rencontre d'un membre de la CLDR
- Je lui pose une question de la grille → il répond
 Non! je lui pose une autre question
- **Oui!** j'inscris son nom/prénom dans la case
- L'autre membre de la CLDR me pose également une question
- Je vais à la rencontre d'un autre membre de la CLDR

Activité 2 : Présentation flash

Objectif : Se présenter

Comment :

- Je dis mon prénom, mon nom, mon village
- Je lance le dé et je réponds à la question correspondant aux points
- Je lance le dé à un autre membre de la CLDR (pas mes voisins)

Questions liées au dé :

1. Comment j'ai découvert, je suis arrivé à Fauvillers
2. L'événement de la commune que je ne manquerais pour rien au monde ...
3. Mon rêve pour Fauvillers, c'est...
4. Dans le développement d'une commune, mon thème de prédilection est ...
5. Mon lieu préféré dans la commune, c'est...
6. Question surprise



L'opération de développement rural à Fauvillers

Les agents de la FRW présentent en détails la démarche de l'opération de développement rural, ainsi que les différentes étapes réalisées et à venir :

- Diagnostic : Jusqu'au printemps 2018
- Consultations villageoises et thématiques : Printemps 2018 et début 2019
- Co-construction en CLDR : 2019
- Validation : 2020

Ils précisent également les liens entre les réunions et les différentes parties du PCDR. Le film « 20 ans de développement rural » réalisé par la DGO3 est ensuite diffusé. Il n'y a pas de questions. Cf. la présentation powerpoint ci-jointe.

La CLDR : missions et fonctionnement

Après présentation de la composition de la CLDR arrêtée par le Conseil communal du 28 mai, les rôles de ses membres sont rappelés :

- Etre informé et informer
- Prendre part au débat démocratique (espace d'expression citoyenne)
- Assurer les liens entre la population et le pouvoir communal
- S'impliquer dans les réunions de la CLDR (en suivi, 4 par an)
- Participer à la conception des objectifs et des projets du PCDR
- Suivre les projets du PCDR, faire des propositions et vous investir comme habitant dans les projets qui vous intéressent
- Participer à l'évaluation de la démarche

Le règlement d'ordre intérieur (ROI)

Le ROI fixe les règles de fonctionnement administratif de la CLDR. Le projet de règlement d'ordre intérieur, envoyé préalablement à chaque membre, est parcouru. Il s'agit du ROI de la CLDR précédente, mis à jour en fonction de l'évolution de la législation (RGPD, droit à l'image,...). Sont notamment mis en avant les points importants et ceux sujets à modifications. Cf. document ci-joint.

Suite aux réactions des membres, plusieurs aspects sont clarifiés :

Art.3 : Plus spécifiquement, le Conseil communal donne mission à la CLDR de coproduire et lui proposer un avant-projet de Programme Communal de Développement Rural (PCDR), présentant de manière harmonisée et globale les projets d'actions et de réalisations réfléchis par les groupes de travail et fixant parmi ces projets un ordre de priorité.

Ce faisant, la CLDR assure la concertation permanente entre les Autorités communales, les groupes de travail et la population. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.

➔ Il n'y a pas de clause de confidentialité par rapport à ce qui est discuté en réunions de CLDR. Les séances ne sont pas publiques, mais il est possible de faire appel à des personnes extérieures – experts, personnes ressources,...

Art.6 : Pour remplir ses missions, la CLDR peut mettre sur pied des groupes de travail éventuellement composés de personnes ne faisant pas partie de la CLDR. Ces groupes de travail comprendront au minimum un membre de la CLDR.

➔ Les membres de la Commission Locale de Développement Rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la CLDR.

Art.22 : Les archives de la CLDR sont conservées en double exemplaire, l'un par la FRW, l'autre par l'Administration communale. Rapports et comptes rendus de la CLDR pourront être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux.

→ Les différents comptes rendus, documents utiles et actualités peuvent également être consultés sur le site de l'ODR de la commune : www.pcdr-fauvillers.info, ainsi que sur la page Facebook : [PCDR Fauvillers](https://www.facebook.com/PCDR-Fauvillers). Prochainement, une plateforme de consultation numérique sera mise en ligne, afin de permettre à chaque habitant d'enrichir les réflexions et idées de projets récoltées lors des différentes consultations villageoises et groupes thématiques.

Le règlement d'ordre intérieur sera approuvé lors de la prochaine réunion de CLDR, le 11 juin 2019. Les membres ayant d'autres remarques à signaler peuvent en faire part aux agents de développement, par mail, avant la prochaine réunion.

La charte de la CLDR

Le déroulement des réunions de la CLDR est ensuite abordé. La FRW s'engage à veiller à organiser les réunions afin qu'elles soient efficaces, agréables, débutent à l'heure et ne se terminent pas trop tard.

Les membres de la CLDR sont invités à identifier leur rôle dans le bon fonctionnement des réunions et à élaborer entre eux une « charte » de déroulement des réunions. Une animation spécifique est proposée pour les aider (méthode post-it).

Méthode : **Post-it**



Objectif : élaborer une « charte » de déroulement des réunions

Comment :

- Etape 1 : Les participants sont invités à noter deux mots-clés sur deux post-it, décrivant comment les réunions de la CLDR devraient, selon eux, se dérouler.
- Etape 2 : les participants s'échangent les post-it. Ils doivent toujours en avoir deux en main.
- Etape 3 : En groupe de 2, les participants doivent répartir 7 points sur les 4 post-it dont ils disposent. Le mot-clé le plus important a le plus de points. Ils écrivent les points au verso des post-it.
→ Les étapes 2 et 3 sont recommencées 4 fois. (Au total, chaque post-it est coté 5 fois).
- Etape 4 : Les participants font la somme des points obtenus pour chaque post-it.
- Etape 5 : Mise en commun - Les agents de la FRW notent les mots-clés ayant eu le plus de points. Sachant qu'un post-it peut avoir eu au maximum 7 points X 5 tours = 35 points, l'agent de la FRW décompte de façon décroissante à partir de 35. Lorsqu'un participant dispose d'un post-it présentant le nombre de points annoncé, il lit le mot-clé du post-it à voix haute. Les points des mots-clés similaires sont additionnés. Après 10 mots-clés, le décompte est clôturé.

Résultats :

83	Respect de l'autre / Rester courtois dans les débats / Respect des idées, des propositions
56	Écoute de chacun / Pas de jugements
42	Eviter les digressions personnelles / rester dans le sujet
32	Pouvoir s'exprimer librement
32	Attention sur tous les villages
30	Avoir un ordre du jour précis et suivi / bien définir objectif
19	Humour et convivialité / Bonne humeur
21	Animation respectant l'expression / Respect du temps de parole de chacun
17	Réunion pas trop longue

13	Penser collectif et non individuel
12	Ponctualité
10	Participer

→ Les membres de la CLDR approuvent ces principes, cette charte.

Information

Deux médias ont été mis en place afin de permettre à chacun de suivre l'opération de développement rural :

- Le site internet www.pcdr-fauvillers.info : où figurent les informations sur le développement rural, sur l'état d'avancement de l'opération, ainsi que différents documents utiles, tels que les calendriers, comptes rendus, documents préparatoires,....
- La page Facebook [PCDR Fauvillers](#) : pour des informations sur les réunions et la dynamique locale.

Consultation

De plus, prochainement, une plateforme de consultation numérique sera mise en ligne, afin de permettre à chaque habitant de prendre connaissance des pistes de projets, de faire part de son avis et d'apporter ses idées complémentaires.

Séance photo

La soirée se clôture par une séance photo, suivie d'un verre de l'amitié.



Sophie Orban, Clémentine Descamps, Bruno Echterbille,
Agents de développement FRW

Participants à la réunion de CLDR du 28/05/2019

Présents

Titre	Nom	Prénom	Village
M.	Bastin	Fabrice	Burnon
Mme	Blanjean	Anne	Hollange
Mme	Colson	Agnès	Fauvillers
Mme	Erneux-Yernaux	Françoise	Strainchamps
Mme	Fluzin	Sandy	Menufontaine
M.	Gengler	Olivier	Bodange
M.	Goffin	Baudouin	Honville
Mme	Hubart	Agnès	Warnach
Mme	Jacquet	Marie-Laure	Wisembach
Mme	Lemaitre	Annette	Strainchamps
Mme	Mariscal	Geneviève	Bodange
M.	Massaux	Vincent	Wisembach
Mme	Peiffer	Valérie	Sainlez
M.	Stilmant	Nicolas	Fauvillers
Mme	Stilmant	Rita	Fauvillers
M.	Strape	Lionel	Malmaison
M.	Thomas	Robert	Tintange
Mme	Toussaint	Sylvie	Strainchamps
M.	Verbauwhede	Philippe	Bodange

Excusés

Titre	Nom	Prénom	Village
M.	Besseling	Julien	Honville
M.	Chetter	Geoffrey	Honville
Mme	Dethier	Cécile	Hollange
Mme	Gangler	Chantal	Tintange
M.	Grandjenet	Erwin	Warnach
M.	Jumpertz	Jean-Michel	Fauvillers
Mme	Manche	Laurence	Hotte
Mme	Maont	Evelyne	Menufontaine